

DELIBERATION N° 79/132 : PONT-RAIL S.N.C.F.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la réalisation du lotissement SAINT-BLAINE rend nécessaire pour la fluidité du trafic et la sécurité des automobilistes la réalisation d'un pont-rail sur la voie ferrée NANCY-MIRECOURT, à la hauteur de la gare S.N.C.F.

Ces travaux sont couverts par une participation financière du lotisseur.

Afin que les Services de la Direction de l'Equipement et de la S.N.C.F. puissent procéder à la constitution du dossier d'appel d'offres auprès des entreprises, il importe que soit réalisé un relevé topographique des lieux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à passer commande au Cabinet de Géomètres GOUDOT à ESSEY-LES-NANCY, des travaux de relevé topographique en vue de la construction du pont-rail, pour une dépense de 7 944 F 50 H.T. soit T.T.C. 9 342 F 73,
- la dépense sera inscrite au programme d'investissement du pont-rail qui inscrira en recette la participation du lotisseur du lotissement SAINT-BLAINE.